

**Commission populaire pour l'ACA**  
**Audiences des regroupements et organismes nationaux**  
**Tenues le 2 février 2016**

## **Commentaires – synthèse**

Michel Parazelli, commissaire (professeur, École de travail social, UQAM)  
3 février 2016

Ce texte se veut un effort synthétique d'analyse des enjeux à la suite des audiences de la commission populaire pour l'ACA où 12 regroupements et organismes nationaux de l'action communautaire ont présenté leur analyse de la situation dans le contexte actuel d'austérité et face aux menaces à l'autonomie de l'ACA qui en découlent.

### **Une transformation idéologique des pratiques de solidarité sociale?**

À la suite des audiences de la commission populaire pour l'ACA du 2 février 2016, on saisit bien que les regroupements nationaux d'organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans le travail de mise en réseaux des organismes régionaux et locaux en soutenant ces derniers par le partage d'analyses collectives sur les conjonctures sociopolitiques, et en influençant l'orientation des politiques sociales dans une perspective démocratique de défense des droits et du bien commun. On apprend aussi qu'au-delà des spécificités de secteurs, les effets des mesures d'austérité n'affectent pas seulement l'accès aux services et au soutien de l'action communautaire, ou ne font pas qu'augmenter la stagnation et la précarisation des ressources financières des organismes, mais aussi les pratiques démocratiques de solidarité sociale envers les personnes les plus affectées par les inégalités sociales.

### **Le communautaire : un partenaire de l'État ou son adversaire?**

Avec toutes ces coupures ou restrictions budgétaires, et ces pressions ministérielles pour mesurer la valeur de l'activité communautaire en fonction de critères relevant de l'entreprise privée, l'État affaiblit structurellement les fondements idéologiques des pratiques communautaires de solidarité. Ces pratiques sont axées sur le soutien collectif et public des personnes vivant des situations de discrimination ou de marginalisation, et qui ne trouvent peu ou plus de réponses dans le soutien institutionnel étatique. En affaiblissant de la sorte ces moyens de solidarité de quasi dernier recours, on peut se demander vers qui le gouvernement actuel se tournera pour faire face aux conséquences des inégalités sociales qu'il contribue à générer par ces mesures d'austérité? Comment comprendre cette opération de rationalisation des moyens financiers déjà insuffisants des organismes communautaires dans un contexte où l'on aurait besoin d'eux par ailleurs étant donné les coupures importantes dans les services publics?

Plusieurs anecdotes ont été rapportées par les organismes lors des audiences de la commission du 2 février 2016 concernant les messages transmis par les fonctionnaires des ministères. Du contenu de ces messages, on arrive à penser que les organisations

promouvant l'action communautaire autonome représentent des adversaires idéologiques et politiques face aux orientations de l'État néolibéral qui propose implicitement une autre conception du développement social; ce qui crée des tensions et place les acteurs communautaires sur la défensive. Avec raison, car l'État actuel promeut et met en actes une conception comptable et privatisée de la solidarité sociale qui entre en contradiction avec celle des regroupements d'ACA mettant de l'avant une vision plus dialogique et collective de ce soutien social. Rappelons que la définition usuelle du dictionnaire de la solidarité ne se voit pas connotée d'une idéologie particulière : *Solidarité* : « Relation entre personnes unies par un sentiment de communauté d'intérêts qui les pousse à se porter aide mutuelle » (TLFI). Ce sont plutôt les pratiques historiques de la solidarité sociale qui se sont confrontées sur le plan idéologique quant aux principes et pratiques à mettre en œuvre. En ce sens, la charité peut être considérée comme une forme historique de solidarité chrétienne. Il importe donc de préciser le type de solidarité auquel nous faisons alors référence.

## **Deux conceptions du bien commun**

Ainsi, pour l'État néolibéral actuel, le bien commun résultant d'une certaine conception de la solidarité sociale doit être défini et orienté sans les citoyens-nes concernés, car ceux-ci doivent être responsabilisés face à leur contribution individuelle à la société. Selon cette vision, il est nécessaire de rappeler aux « personnes assistées » leur devoir envers les autres individus étant donné leurs incapacités provisoires à y arriver par elles-mêmes. L'État néolibéral n'est donc pas contre la solidarité sociale (sinon, il couperait tous les fonds y étant associés), mais cette solidarité doit en être une de responsabilisation individuelle où il importe de permettre aux individus demandant assistance d'acquérir les compétences requises pour ne plus avoir besoin de cette assistance. Ce qui diffère de la conception de protection sociale (défense des droits) et de responsabilité collective que nous devons avoir envers l'autre, et qui est habituellement associée à la forme de solidarité à visée démocratique des regroupements de l'ACA. Conception qui théoriquement, prend en compte aussi le point de vue de l'autre dans la définition de ce qui fait problème et des aspirations sociales à mettre de l'avant.

Plus précisément, on pourrait dire que le projet néolibéral de l'État et d'une nouvelle philanthropie conduit leurs promoteurs à faire pression sur le communautaire dans le but de le transformer en le plaçant dans un rapport d'autorité pour le soumettre à ses propres idéaux de société. Comment? En exigeant des organismes qu'ils se responsabilisent à l'aide de démonstrations scientifiques et comptables d'économie, d'efficacité et d'efficience de leurs actions. Dans cette logique, il faut impérativement que les organismes communautaires cessent de désirer l'aide de l'État sans contrepartie mesurable en rendant eux-mêmes indésirable cette « assistance » publique auprès des destinataires de leurs actions. À moins que cette aide conduise à s'en priver par des actions pouvant remettre dans le circuit de la productivité les destinataires marginalisées de l'intervention (emplois, logements privés, économie sociale, bénévolat, etc.). En effet, si les organismes communautaires réussissent à faire fructifier le capital dormant que représentent les personnes sans emploi ou assistées, l'investissement en vaudra alors la peine. C'est d'ailleurs la logique empruntée par la plupart des fondations privées inscrites dans la nouvelle philanthropie où la rentabilisation des investissements est liée à la pérennisation de l'impact des actions posées, c'est-à-dire à

la capacité des interventions à favoriser de façon efficace et efficiente l'adaptation des personnes dites vulnérables aux exigences du contexte concurrentiel de la compétition économique (ex. : finance sociale, ou obligations à impact social).

### **« Mobiliser » le principe de réalité**

Mais le projet néolibéral d'annexer le réseau communautaire à cette vaste opération solidaire pragmatique de responsabilisation individuelle en contexte d'austérité (d'autorité) constitue une utopie rassemblant une communauté de croyants-tes. Comme pour toutes les utopies, elle comporte une part importante d'illusion laissant ainsi dans l'ombre des obstacles impensés de la réalité des conditions des personnes devant répondre aux injonctions de responsabilisation. Plusieurs exemples transmis par les délégués-es de regroupements le 2 février 2016, et d'organismes locaux le 2 novembre 2015, lors des audiences de la commission populaire ont clairement démontré les effets dominos de détérioration des situations que ces mesures de privation et de pression programmatique créaient dans la vie des gens touchés. Les regroupements de l'ACA ont donc tout intérêt à multiplier ces exemples de situations que la réalité empirique nous offre, démontrant ainsi que le crédo néolibéral de la liberté concurrentielle de marché est à tout le moins irréaliste, et à long terme catastrophique.